



## Associations - Halte aux fausses solutions !

---

Le mouvement associatif est aujourd'hui confronté à plusieurs défis, tant au plan national qu'europpéen. Il doit faire face aux évolutions de la société, ce qui le met au défi d'inventer des formes différentes d'engagement citoyen. Les politiques de marchandisation de toutes les activités humaines débouchent sur l'austérité et attaquent le lien social lui-même. Par ailleurs, elles fragilisent le modèle économique des associations et remet en cause leurs projets et raisons d'agir. L'engagement citoyen est contesté au profit d'une idéologie totalitaire qui présente le marché, tout puissant et sans contestation, comme le seul avenir possible. La doxa néolibérale les engage à se tourner vers des mécènes ou le « crowdfunding » -*financement populaire sous forme d'appels de fonds par internet*- c'est-à-dire à réclamer la charité pour trouver les financements nécessaires à leurs activités.

Les grands groupes multinationaux ont parfaitement compris tout l'intérêt qu'ils peuvent tirer de cette situation, pas seulement pour leurs profits, mais aussi pour assurer leur domination sur la société, car le mécénat les dégage -moyennant quelques subsides défiscalisés de plus- de leurs obligations envers le bien commun. Les autorités publiques impécunieuses, confrontées à la raréfaction de leurs ressources et à des obligations contraintes, abandonnent progressivement leur missions de garantie de la cohésion sociale et ont de plus en plus tendance à faire du domaine associatif la variable d'ajustement de leurs budgets, quitte par la suite à se plaindre du délitement de la société sur leur territoire. C'est pour réagir à cet ensemble de questions et de choix politiques contestables que s'est créé en 2010 le Collectif des associations citoyennes.

### **A) Pas de société démocratique possible sans association et sans société civile**

Les associations sont l'un des piliers essentiels de la vie démocratique, culturelle et sociale. Nos sociétés modernes constituent un ensemble où tous dépendent de chacun où l'échange réciproque au plan culturel et spirituel est encore plus permanent que l'aspect matériel. Chacun reçoit des autres et lui donne. Une grande partie de ces échanges non marchands passe par les associations dont l'objectif central n'est pas la cupidité, ni les profits ou encore de s'enrichir en argent. C'est pour cela qu'aucune société ne peut exister sans être nourrie par un tissu civil vivant et des associations actives qui en constituent l'essentiel. C'est si vrai que même dans les sociétés les plus ultralibérales au plan économique (USA, Royaume Uni...), les associations ont une part très active à la vie quotidienne et forment culturellement un des substrats culturels de leur société. En ce sens, la volonté de tout marchandiser, de tout monétiser constitue une forme de destruction de notre capacité à « faire société », sans laquelle toutes les formes de violences qui se substituent aux solidarités de type universel ne peuvent que croître.

## B) Les associations menacées

La crise frappe d'abord les couches populaires et moyennes favorisant, dans un contexte où seule la réussite matérielle individuelle est mise en avant, un individualisme parfois forcené. Les solidarités autres que compassionnelles sous forme de charité sont décriées, l'impôt pourtant première expression de ces solidarités est vilipendé, individus comme entreprises essaient de plus en plus d'y échapper quitte à utiliser des formules illégales qui relèvent parfois de comportements à caractère mafieux. Toute forme de valorisation ou d'évasion fiscale est en réalité un vol vis-à-vis de la société. De plus, depuis une quinzaine d'années, la concurrence que se livrent les Etats au sein de l'Union européenne pour baisser les impôts sur les sociétés sous prétexte de compétitivité, entraîne une course destructrice pour les finances publiques, et une augmentation de la dette publique que les Etats prétendent réduire justement par l'impôt sur les personnes et les ménages. Cette politique au profit du capital, d'une stupidité sociale incommensurable, conduit les autorités publiques à réduire les financements des associations pour équilibrer leur budget. La mise en concurrence des associations entre elles et avec le secteur marchand devient alors inéluctable et nous assistons de plus en plus au recours à la commande publique (appels d'offres, appels à projets) pour réduire les coûts des prestations que beaucoup d'associations fournissaient aux populations. C'est ainsi qu'entre 2005 et 2011, la masse des subventions publiques en direction des associations a baissé de 17% tandis que la commande publique a augmenté de 70%, fragilisant les associations notamment petites et moyennes. Neuf mille cinq cents emplois ont été perdus dans les six mois entre fin 2012 et début 2013, soit 0,5% de l'emploi associatif, venant s'ajouter à la disparition de vingt-six mille emplois depuis la fin 2010<sup>1</sup>. Le nouveau plan de rigueur de 2014 et 2015 risque de se traduire par la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois, dans un plan social invisible car très diffus sur l'ensemble du territoire national. On étrangle dans le silence.

## C) Quelles fausses solutions ?

Toutefois, l'ampleur du problème inquiète les autorités publiques. Des solutions sont recherchées qui toutes invitent les associations à faire appel à des donateurs dont la générosité irait jusqu'à charitablement sauver le mouvement associatif. Les associations n'ont qu'à se tourner vers la population et les entreprises et le tour est joué. Mais les associations c'est déjà la population avec plus de vingt millions de français menant des actions bénévoles, ce qui représente un financement non négligeable ! Et que fait-on si les financements publics baissent ou disparaissent ?

- Qu'à cela ne tienne, ayons recours à internet qui fournit de nouvelles formes de financement comme le « **crowdfunding** » défendu par le journal « Le Monde » comme une innovation dont se saisissent « les grandes associations ». Effectivement ce nouveau moyen de financement peut être une solution temporaire pour celles qui ont le moyen d'investir pour « innover et capter les compétences », mais qu'en est-il des moyennes et petites associations qui font le tissu social d'un territoire et sans lesquelles ce territoire se délite. Peut-on croire que quelques grandes associations médiatiques, qui consacrent une partie importante de leurs ressources issues de dons à leur publicité dans les médias, peuvent créer du lien social local sur les territoires, en particulier quand elles sont tournées vers l'international, surtout en période de crise où les besoins sont en explosion à tous les niveaux locaux comme internationaux ?

<sup>1</sup> Voir <http://www.lagazettedescommunes.com/196115/associations-un-plan-social-invisible-en-preparation/>

- **L'appel aux financements privés** doit-il être présenté comme une planche de salut, comme le propose le Haut conseil à la vie associative ? On confond sous ce terme les cotisations des membres, la rémunération des prestations apportées par une association à des usagers et les dons d'entreprises ou de fondations, alors qu'il s'agit de 3 logiques différentes. Les financements privés ne sont pas des actes gratuits. Ils correspondent à des objectifs précis pour l'entreprise (politique d'image, gestion des ressources humaines, optimisation fiscale, etc.). Ces financements privés représentent aujourd'hui 4 % du budget des associations. Même si cette part a tendance à augmenter, elle reste marginale. C'est pourquoi l'appel aux fonds privés n'est pas substituable aux financements publics, d'autant que ces derniers sont la contrepartie d'une contribution des associations à l'intérêt général et au bien commun.
- En outre les grandes entreprises ont de plus en plus tendance à créer leur propre **Fondation**, qu'elles contrôlent totalement, et qui représente l'essentiel de leur mécénat. Si certaines de leurs actions sont utiles et aident des personnes ou des associations, c'est souvent à « bon marché » car l'essentiel des dons est en fait de l'argent public délégué au bon vouloir de l'entreprise pour son utilisation car les déductions fiscales ne sont pas négligeables.
- Quant au « **mécénat de compétence** », des professionnels venus de l'entreprise offrent du savoir et du temps à des associations. « C'est du « gagnant-gagnant », les entreprises y trouvent les moyens de former leurs cadres à moindre coût en leur donnant parfois un peu d'oxygène » nous dit « Le Monde » dans son numéro spécial « Associations & Fondations » du mardi 3 décembre 2013. Faut-il comprendre que les associations vont former les cadres des entreprises à appréhender la société pour mieux l'utiliser par la suite pour dégager plus de profits contre un peu de temps, ou faut-il comprendre au contraire que les **associations devront apprendre à se gérer comme une entreprise** pour mieux entrer dans la concurrence, ou les deux ?

Le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative vient de créer un groupe de travail afin « de valoriser l'engagement bénévole en améliorant les conditions permettant le développement du bénévolat, en particulier celui des actifs » ; faut-il y voir un lien ? Ce groupe de travail sera co-piloté par le ministère et l'association « Le Rameau », organisation « qui a pour vocation de favoriser la création d'intérêts partagés entre les associations et les entreprises ». Son site internet indique que le sigle développé est « Rayonnement des associations par le mécénat d'entreprises, d'administration et d'université », avec pour objectif d'accompagner « la nécessaire mutation à laquelle les associations sont confrontées » en animant un « think-tank » (prêt-à-penser) paritaire entre associations et entreprises ». Il y est question de « réfléchir ensemble à des solutions à apporter aux défis de société et aux enjeux des différents secteurs ». On peut comprendre la méfiance pour le moins, voire la réticence et même le désaccord des associations citoyennes préoccupées de cohésion sociale, de biens communs et de citoyenneté devant un tel programme.

## D) Les propositions et l'action du Collectif des associations citoyennes

Le Collectif des associations citoyennes est né en 2010 pour lutter contre l'instrumentalisation et la réduction des associations à la seule dimension commerciale et défendre leur capacité de contribution à l'intérêt général, de construction d'une société solidaire et participative. Il est né suite à la publication de la circulaire du Premier ministre Fillon du 18 janvier 2010 qui, dans le but d'explicitier la législation communautaire sur le financement des services publics assimilait toutes les associations à des entreprises prestataires de services quel que soit leur objectif, leur taille, leur mode de financement, les faisant de ce fait basculer dans le marché.

Après avoir déposé un recours contre cette circulaire, qui considérait toutes les associations comme des prestataires de services devant être mandatées, le collectif a développé une analyse globale des difficultés associatives et élaboré début 2012 des propositions pour une nouvelle politique associative, conduisant à l'organisation d'une semaine d'actions en septembre 2013. Il touche aujourd'hui plus de 8.500 responsables associatifs, plus de 1.000 associations dont une centaine de réseaux nationaux, certains parmi les plus grands.

Il développe trois orientations principales :

- 1) donner à voir et à comprendre le rôle fondamental des associations citoyennes ;
- 2) accompagner les mobilisations locales et sectorielles et les fédérer dans l'action comme en septembre 2013 ;
- 3) participer au dialogue civil avec le gouvernement et tous les niveaux institutionnels.

Le rôle des associations ne se limite pas à fournir des prestations dans le cadre d'une délégation de service public par une autorité publique. Sur le million trois cent mille associations, seules 2% - soit vingt-cinq mille environ- ont une activité économique, le plus souvent une délégation de service public suffisamment importante pour relever de la réglementation européenne des « aides d'Etat ». 86% d'entre elles ont un budget annuel inférieur à 1.000 euros et 43% ne reçoivent aucun soutien financier de la part des pouvoirs publics<sup>2</sup>. Elles participent modestement, mais de façon décisive, du service du bien commun, de l'intérêt général, de la défense des droits, de l'environnement, de la vie démocratique, civique et culturelle sur le territoire où elles agissent. Le Collectif défend cette pluralité, cette diversité associative ainsi que la totale liberté d'action et la totale indépendance qui doivent lui être associées.

L'année 2013 a vu se multiplier les ruptures de financements publics en raison de la politique d'austérité qui réduit les dépenses publiques. De ce fait beaucoup d'associations efficaces et porteuses de pratiques sociales utiles ont disparu **ou sont en voie de disparition** et les licenciements se sont multipliés. Les subventions sont trop souvent devenues la variable d'ajustement des plans de rigueur. Le Collectif des associations citoyennes, avec trente neuf réseaux nationaux et de nombreuses associations locales ou régionales et des personnalités du monde associatif, a constitué une plateforme inter-associative et lancé le 12 avril 2013 un appel « Non à la disparition des associations ». Cette plateforme a organisé une semaine d'action et de mobilisation du 14 au 22 septembre 2013 pour engager le débat public sur l'avenir des associations, alerter l'opinion sur réalité de la situation, défendre les financements associatifs, interpeller les pouvoirs publics et les élus. Cette semaine a connu un beau succès avec des milliers de personnes réunies autour d'initiatives sur une cinquantaine de territoire. Elle a surpris par son succès et par son existence même car il n'est pas fréquent que les associations organisent une action transversale sur leur devenir. Elle a amené la puissance publique, y compris au niveau gouvernemental à s'interroger. Toutefois ainsi que le Collectif s'y attendait, le problème n'est pas réglé, le totalitarisme du tout marché étant considérable. Le Collectif entend cependant poursuivre et amplifier son action lors des campagnes électorales pour les élections municipales fin mars et européennes fin mai. Il interpellera durant le mois de février les élus pour exiger une politique « rassurant la société et pas (uniquement) les marchés ou les banques ».

Quant au « dialogue institutionnel », le Collectif a développé une analyse et formulé des propositions sur la définition légale de la subvention qui n'existait pas en droit français et qui a été

---

<sup>2</sup> Sources Jacqueline Mengin et Viviane Tchernonog dans N°218 « La tribune Fonda » juin 2013

reprise dans le cadre du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire<sup>3</sup>, en discussion au parlement. Il a participé en travaillant avec la Conférence Permanente des coordinations associatives (CPCA) à l'actualisation de la « Charte des engagements réciproques » signée entre le gouvernement et le mouvement associatif (CPCA) en 2001, à l'occasion du centième anniversaire de la loi de 1901 sur les associations, en vue d'en élargir son champ d'application aux collectivités locales. Enfin, il participe, bien qu'avec des hésitations de la part de l'administration du Ministère de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, à la consultation sur la révision de la circulaire du premier ministre du 18 janvier 2010 dite circulaire Fillon. Il a, à ce sujet, établi son propre projet de circulaire afin de bien marquer les exigences des associations et de négocier sur des propositions offrant de réelles possibilités de développement pour le mouvement associatif.

## EN CONCLUSION

Dans une période où les inégalités et la misère s'accroissent dans notre pays, où les replis sur soi sont présentés par les idéologies dominantes comme la panacée, les associations sont un des derniers remparts à l'extrême droite et aux communautarismes, aux théories racistes, xénophobes et d'exclusions, du fait des valeurs de solidarité qu'elles développent. La marchandisation de toute activité humaine détruit toutes les formes de mise en relation gratuite, et pousse chaque structure d'entraide à se ligoter dans le marché, en cherchant des sources de financement qui ne coûtent rien au capital, en faisant appel à une charité publique avilissante. Ces solutions sont actuellement largement vantées par les médias : la publicité pour les dons ou encore le « crowdfunding »..., dont les pourvoyeurs critiquent abondamment toute forme de contribution par l'impôt. La tradition de socialisme associatif qui a donné naissance à la loi de 1901, mais aussi celles de 1884 sur les syndicats ou de 1898 sur les mutuelles, visait à « dissoudre » tant l'Etat que le marché dans l'association. Aujourd'hui ce sont les associations et les mutuelles que l'on tente de dissoudre dans le marché, les nouveaux modes de financement mis en avant participant de cette démarche. Les fausses solutions sont toujours vantées avec beaucoup de vigueur par « les chiens de garde » du système. Raison de plus pour s'en défendre et agir pour refonder le mouvement associatif comme s'y emploie le Collectif des associations citoyennes.

Pour le Collectif des Associations Citoyennes,

Jean Claude BOUAL, Nicole PICQUART, Didier MINOT.

---

<sup>3</sup> Le texte du projet de loi précise : « Constituent des subventions les aides facultatives, de toute nature, notamment financières, matérielles ou en personnel, valorisées dans l'acte d'attribution, attribuées par les autorités administratives mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces aides ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités qui les accordent. »